

Togo-Secteur pétrolier- Fausses allégations

LES CLÉS DANS LA COMMANDE DES PRODUITS PÉTROLIERS QUI DÉMONTENT LE COMPLOT...

Page 4

COP26

FAURE GNASSINGBÉ À GLASGOW

● QUELLE PART DE CONTRIBUTION DU TOGO AUX OBJECTIFS DU SOMMET? Page 2

N° 740 du 03 novembre 2021 Prix 250 F cfa

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité
Site: www.lemessenger-actu.com



du 1^{er} octobre au 15 décembre 2021

bénéficiez d'un abattement allant jusqu'à

40%

de la valeur en douane de vos VÉHICULES

- 20% pour les véhicules de 2014 à 2020 inclus, immatriculés entre le 1^{er} janvier et le 15 décembre 2021
- 20% pour les véhicules de 2011 à 2013 inclus, immatriculés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020
- 20% pour les véhicules de 2008 à 2010 inclus, immatriculés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019
- 40% pour les véhicules de 2005 à 2007 inclus, immatriculés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018

OTR Office Togolais des Recettes - 01 66 11 11 11

+228 90 90 41 07

0201

Togo/Justice

QU'EST-CE QUI FAIT COURIR TANT LE MINISTRE PIUS?

Page 3

Ces derniers temps le secteur de la justice fait parler de lui au Togo. Et pour cause, les dysfonctionnements constatés de la part des juges et magistrats et qui ne font pas honneur à la justice de notre pays. Une justice sensée donner une certaine vitalité à l'expression démocratique dans le pays, qui se retrouve sous les feux des critiques et des justiciables, il y a de quoi s'en inquiéter. Au plus haut niveau de l'exécutif, on s'interroge. Ce qui aurait amené le premier magistrat du pays, à donner des instructions afin que ce qui est corrigeable, soit corrigé et ce, de la plus belle manière, pour le bonheur des justiciables et de tous les togolais. Et le signe de ce redressement voulu par les autorités a été la nomination d'un nouveau président de la Cour suprême en la personne d'Abdoulaye Yaya, en décembre 2020. Et c'est de bonne guerre, que quelques mois après sa nomination, des mesures soient prises afin d'accomplir cette mission de nettoyage et d'assainissement. Mais que n'a-t-on pas vu et entendu, lorsque le Président de la Cour suprême a publiquement dénoncé des actes peu orthodoxes orchestrés par certains juges et magistrats et qui ne rendent pas service au pays ?

En effet, Abdoulaye Yaya, après avoir dressé en août dernier un véritable réquisitoire contre certaines pra-



tiques des juges et magistrats, en complicité avec certains auxiliaires de justice, a annoncé le vendredi 22 octobre 2021, la suspension de

toutes décisions judiciaires portant expulsions forcées et massives, démolitions d'immeubles et tout déguerpissement....

TOUS À L'ÉCOLE
le prêt pour payer l'école de vos enfants

Réponse en
24h*



T BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

www.boa.tg

* Sous réserve d'approbation de la banque. ** Offres promotionnelles.

Togo/Justice

QU'EST-CE QUI FAIT COURIR TANT LE MINISTRE PIUS?

Ces derniers temps le secteur de la justice fait parler de lui au Togo. Et pour cause, les disfonctionnements constatés de la part des juges et magistrats et qui ne font pas honneur à la justice de notre pays. Une justice sensée donner une certaine vitalité à l'expression démocratique dans le pays, qui se retrouve sous les feux des critiques et des justiciables, il y a de quoi s'en inquiéter. Au plus haut niveau de l'exécutif, on s'interroge. Ce qui aurait amené le premier magistrat du pays, à donner des instructions afin que ce qui est corrigé, soit corrigé et ce, de la plus belle manière, pour le bonheur des justiciables et de tous les togolais. Et le signe de ce redressement voulu par les autorités a été la nomination d'un nouveau président de la Cour suprême en la personne d'Abdoulaye Yaya, en décembre 2020. Et c'est de bonne guerre, que quelques mois après sa nomination, des mesures soient prises afin d'accomplir cette mission de nettoyage et d'assainissement. Mais que n'a-t-on pas vu et entendu, lorsque le Président de la Cour suprême a publiquement dénoncé des actes peu orthodoxes orchestrés par certains juges et magistrats et qui ne rendent pas service au pays ?

En effet, Abdoulaye Yaya, après avoir dressé en août dernier un véritable réquisitoire contre certaines pratiques des juges et magistrats, en complicité avec certains auxiliaires de justice, a annoncé le vendredi 22 octobre 2021, la suspension de toutes décisions judiciaires portant expulsions forcées et massives, démolitions d'immeubles et tout déguerpissement.

Une décision qui a surpris bon nombre de togolais, mais qui constitue un soulagement, même si cela ne résout pas totalement le problème. Ils sont nombreux ces togolais à applaudir la démarche du président de la Cour Suprême, qui est un pas, même, s'il est encore petit.

« Nous projetons de procéder à une vérification de la façon la plus scientifique et juridique possible de tout ce qui a été décidé. Nous ne touchons pas aux décisions. C'est l'exécution que nous suspendons », a affirmé Abdoulaye Yaya pour qui la justice ne doit plus faire peur aux délinquants uniquement... elle (justice) doit rassurer, dorénavant.

Mais la plus grande surprise, selon beaucoup d'observateurs se trouve être les réactions du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Pius Agbétomey, qui a dans la foulée des sorties du président de la Cour suprême, sorti lui aussi, deux circulaires. Deux circulaires qui ne sont pas du goût des magistrats qui le lui ont fait savoir le vendredi dernier dans une correspondance dans laquelle, les observations lui ont été faites.

En effet, l'Union Syndicale des Magistrats du Togo (USYMAT), qui juge la circulaire n°001/MJL/SG du 14

octobre 2021 du ministre « illégale », estime qu'elle « restreint le champ d'application des dispositions légales », contenues dans les articles 163 alinéa 2 et 215 de la loi n° 2021-007 du 21 avril 2021 portant code de procédure civile. Le syndicat qui dénonce le formalisme exigeant et exhaustif de cette circulaire, pense à la violation de la norme supérieure et la création illégale d'une nouvelle règle de droit.

L'USYMAT s'est en outre attaquée à un second circulaire du ministre, circulaire n°002/MJL/SG du 25 octobre 2021.

Pour le syndicat, « Les mandats de justice et les décisions de justice sont exécutoires sur toute l'étendue du territoire national », aux termes, en effet, de l'article 52 de loi n° 2019-015 du 30 octobre 2019 portant code de l'organisation judi-

cière. Ici encore, la circulaire n°002/MJL/SG du 25 octobre 2021 crée manifestement un droit non prévu par le législateur », fait savoir l'USYMAT qui rappelle au ministre les incidences et les préjudices que peuvent créer ses circulaires aussi bien aux magistrats qu'aux justiciables sur les plans sécuritaire, logistique et économique.

« En effet, dans ce climat sécuritaire des moins rassurants où les juges ne sont aucunement protégés ni dans leurs lieux de travail ni

financières au mépris du caractère normalement gratuit de la justice proclamé par le législateur à l'article 15 de la loi n° 2019-015 du 30 octobre 2019 portant code de l'organisation judiciaire », explique le courrier de l'USYMAT signé de son président Adamou Beketi.

Ainsi, le syndicat demande tout simplement au ministre de la Justice la rétractation de ses circulaires n°001/MJL/SG et n°002/MJL/SG pour que force reste à la loi.

« En ce que les circulaires n°001/MJL/SG et n°002/MJL/SG prises respectivement les 14 et 25 octobre 2021 violent donc les dispositions des articles 163 alinéa 2 et 215 de la Loi n° 2021-007 du 21 avril 2021 portant code de procédure civile ensemble avec celles des articles 4 et 5 de la loi organique n°91-11 du 21 août 1996

a fait sa sortie pour faire ce qu'il a fait.

Certes, dans le fond, les problèmes évoqués par le ministre existent bel et bien. Mais pour beaucoup de spécialistes, en la forme, la démarche, ne cadre pas avec les textes en la matière. Et l'on se demande, si c'était au ministre de l'ignorer. Car, pour beaucoup, c'est le b-a-ba, de ce qu'on apprend dans les écoles à tous ce qui arrive nouvellement dans le domaine. D'ailleurs, ce que l'USYMAT a rappelé au ministre.

Eu égard à toutes ces questions, il y a lieu de se demander ce qui fait courir le ministre.

En effet, pour les plus introduits, il n'y a pas de fumée sans feu. Certainement, pensent ceux-ci, Pius Agbétomey se reproche de quelque chose dans cet environnement nauséabonde de litiges fonciers. Par ailleurs de mauvaises langues, chuchotent que le ministre voudrait plutôt détourner l'attention de l'autorité qui serait en réalité au courant de beaucoup de dossiers noirs dans lesquels, il serait impliqué. Vrai ou faux, l'on ne saura le dire. Mais, seul l'avenir permettra de savoir ce qu'il en est exactement. Seulement, ce que l'on sait, est qu'il y a quelques mois, des médias se sont attaqués au ministre et à sa progéniture. L'enfant du ministre a été cité par ces médias de jouer au démarcheur dans des dossiers en lien avec la justice.

Abdoulaye Yaya, victime ou coupable ?

Dans ce qui se passe, certains tentent de s'attaquer à l'actuel président de la cour suprême, Abdoulaye Yaya. Oui, l'homme peut avoir un passé pas trop glorieux dans l'exercice de sa profession, mais aujourd'hui, on parle de l'actualité. A-t-il oui ou non raison dans ce qu'il dénonce ? Pour ceux qui pensent que le président de la Cour suprême négocierait la prorogation de son statut actuel une fois en retraite en janvier 2022, savent-ils que l'actuel ministre de la Justice est en réalité en retraite depuis le 22 octobre 2021 ? Attendons qu'Abdoulaye Yaya formule d'abord sa requête de prorogation de son mandat, comme l'a fait son prédécesseur avant tout commentaire. Oui, l'ex président de la Cour suprême, M. GAMATHO qu'on dit être un acolyte du ministre Pius, avait lui aussi fait cette demande. Mais n'a pu avoir gain de cause.

Le président de la Cour suprême Abdoulaye Yaya mérité plutôt qu'on l'accompagne dans sa démarche. C'est tout au bonheur des togolais et des justiciables qui sont fatigués de ces pratiques.

Au lieu d'Abdoulaye Yaya, c'est plutôt au ministre qu'il faut poser la question de savoir pourquoi s'est-il endormi sur des dossiers tout aussi délicats comme ceux des fonciers depuis 2014 et que c'est maintenant qu'il se réveille ?

LM



cière. Conséquence, les procureurs généraux près les cours d'appel et les procureurs près les tribunaux ont le devoir d'exécuter l'ordre attaché aux mandats et décisions de justice, lesquels sont revêtus de la formule exécutoire ainsi libellée : « En conséquence, la République togolaise mande et ordonne à tous huissiers ou agents légalement habilités sur ce requis, de mettre le présent arrêt (ou jugement ...) à exécution, aux procureurs généraux près les cours d'appel, aux procureurs de la République d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique, de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi le présent arrêt (jugement...) a été signé par... ».

« En demandant aux parquets

lors des transports ordinaires sur les terrains en litige, demander davantage aux présidents de tribunaux et de cours d'appel de se transporter en amont sur un chantier de travaux de construction en vue de procéder à des enquêtes préliminaires serait faire d'eux des chairs à canon. En outre, les juridictions n'étant pas dotées de matériels roulants, le justiciable sera tenu au paiement des frais de transport de la juridiction (Président, greffier, traducteur au besoin, chauffeur) sur les lieux en cause. Au surplus, en mettant à la charge du requérant, auquel le coût du premier procès-verbal de constat d'huissier est déjà suffisamment éprouvant, celui d'un procès-verbal de constat supplémentaire, le juge alourdit manifestement ses charges

fixant statut des magistrats, nous vous saurons gré de bien vouloir les rétracter purement et simplement », exige l'USYMAT.

Qu'est-ce -qui fait courir le ministre ?

Cette question beaucoup de togolais et les observateurs avisés se la posent. Le ministre Pius Agbétomey a le portefeuille de ministre de la Justice, depuis 2014, et cela fait aujourd'hui 7 ans. Pourquoi, c'est maintenant qu'il (ministre) juge opportun de faire cas de ces problèmes dont il est question, se demandent, plusieurs observateurs ? Puisque, c'est indéniable que les problèmes dont il est question existaient depuis. Pourquoi, a-t-il attendu maintenant et au moment où le président de la cour suprême

COP26

FAURE GNASSINGBÉ À GLASGOW

● QUELLE PART DE CONTRIBUTION DU TOGO AUX OBJECTIFS DU SOMMET?

La 26ème Conférence des Parties sur le Climat (COP26) s'est ouverte aujourd'hui à Glasgow en Ecosse. Plusieurs dirigeants du Monde y sont présents. Le chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé qui prend également part à ce sommet est arrivé depuis hier en à Glasgow. Organisé jusqu'au 12 novembre prochain au Scottish Event Campus de Glasgow, la rencontre réunira plusieurs dirigeants du monde (chefs d'Etat et de gouvernement), et des représentants de la société civile des pays signataires de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Il sera ainsi question pour les leaders du monde de faire le point sur les actions menées dans ce sens, et renouveler leurs engagements. L'objectif final est de convaincre le monde entier de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, et ralentir le réchauffement climatique, conformément aux engagements pris à Paris il y a six ans.

A Glasgow, le Togo qui multiplie depuis 2016 les actions pour réduire au niveau national ses émissions à plus de 50% à l'horizon 2030, ne restera pas muet lors des débats. Le pays formulera notamment des propositions concrètes, et partagera également son expérience : promotion des énergies renouvelables, reboisement massif et systématique, entre autres.

Quelle est la part de contribution du Togo aux objectifs du sommet?

Eu égard aux enjeux de la rencontre liés à l'adaptation et à la résilience, à l'atténuation et aux ambitions, à la nature (Biodiversité), la transition Énergétique, le transport Routier Propre et à la Finances (accès et transparence), le Togo peut être fier des résultats enregistrés, même si le chemin reste encore long. En effet, après les accords de Paris à la cop25, en 2016, le Togo a aligné ses priorités de développement sur ses engagements climatiques conformément à l'Accord. Ainsi, après la ratification de l'Accord en 2017, des avancées ont été réalisées en matière d'adaptation et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Malgré les effets néfastes de la crise sanitaire sur les secteurs à fort potentiel et la faible contribution aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), le gouvernement togolais a défini une feuille de route

(2020-2025) dont l'une des ambitions est de mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays.

Le pays a su renforcer la résilience climatique grâce à des stratégies globales d'atténuation et d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe avec notamment la promotion des

muler des propositions concrètes conformément aux initiatives prises ces dernières années et prendra de nouveaux engagements pour la réduction drastique des émissions dans les secteurs de l'énergie, du transport, des procédés industriels et utilisation des produits (PIUP), de l'agriculture, de la foresterie et autres affectations des terres

gaz à effet de serre, elle est fixée de façon globale, à 50,57%, soit 15 378,55 Gg CO₂-eq à l'horizon 2030 et se répartie comme suit :

Contribution inconditionnelle (Le Togo peut s'engager dans une contribution inconditionnelle issue de ses efforts propres de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20,51% à l'horizon

énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique au niveau national par la création de l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER).

Le Togo envisage à travers cette politique de : ● Porter à 100% le taux de l'électrification en 2030 ; ● Déployer plus de 300 mini-grids d'ici à 2030, soit environ une capacité installée de 9 MW ; ● Electrifier 555 000 ménages par Kits Solaires d'ici à 2030 soit jusqu'à 85 MW de capacité de génération solaire installée en 2030 ; ● Etendre et densifier le réseau pour atteindre environ 670 000 connexions d'ici à 2030, soit environ 108 MW de capacité additionnelle.

Défis dans le sous-secteur transport

Le sous-secteur des transports contribue à hauteur de 7% au Produit intérieur brut (PIB) dont 5% proviennent du transport routier et 2% restant, des autres modes de transport notamment les transports maritimes concentrés aux activités du Port autonome de Lomé (PAL).

Le transport représente 81,11% de la consommation finale de produits pétroliers dont une part importante pour le transport routier, notamment pour les engins à deux roues.

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans ce sous-secteur, le Togo entend : ● Porter à 3% la part des véhicules électriques dans l'acquisition des véhicules neuf d'ici à 2025 ; ● Etendre le réseau routier rural par la construction de 4000 km de voies rurales ciblant les zones agricoles à fort potentiel d'exportation afin de connecter les agriculteurs au marché ; ● Construire l'autoroute de l'Unité par l'accélération du projet de développement de la RN1 reliant l'hinterland productif à l'agglomération de Lomé et au Port autonome.

Le Togo s'est déjà engagé dans la promotion de la mobilité verte notamment, à travers l'installation dans le premier parc industriel d'une société de fabrication de véhicules électriques. Cette société ambitionne de produire 30 000 véhicules électriques par mois qui seront déployés à l'échelle nationale suivant le modèle "Pay As you go" afin d'en faciliter l'accès aux populations.

Suite à la page 6



énergies renouvelables à travers l'initiative présidentielle d'électrification rurale à partir des kits solaires individuels et l'implantation des centrales solaires photovoltaïques notamment celle de Blitta (50MW), la plus grande de la sous-région.

En 2018, le Togo a été pour la première fois classé dans l'indice Bloomberg sur l'énergie. Sur le plan continental, le Togo s'adjuge le 10ème rang des pays ayant à cœur la promotion des énergies renouvelables. L'ensemble des politiques, plans, programmes et projets mis en œuvre en matière d'atténuation des émissions a permis au Togo de réduire ses émissions de 27,57% par rapport à 2020, soit 10 points de plus que la référence de 17,51%.

A Glasgow, le Togo entend for-

(AFAT) et de la gestion des déchets.

Pour son engagement, et ce de manière globale, le Togo prendra des mesures d'atténuation des gaz à effet de serre qui seront le fruit de la mise en œuvre effective des plans, stratégies, programmes et autres documents de planification notamment la feuille de route gouvernementale 2020-2025. Ces nouveaux engagements représentent une progression par rapport aux CDN initiales et correspondent au niveau d'ambition le plus élevé possible, compte tenu des circonstances nationales conformément au paragraphe 3 de l'article 4 de l'Accord de Paris.

S'agissant de la contribution du Togo dans l'atteinte des objectifs, surtout à la réduction des

2030) ; Contribution conditionnelle (L'Etat togolais s'engage, s'il bénéficie du soutien requis des partenaires au développement, de réaliser une diminution supplémentaire de 30,06% des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030, sans compromettre sa politique d'auto-suffisance alimentaire et son développement durable).

Les autres défis que le Togo devra relever

Défis dans le secteur énergétique D'ici à 2030, le Togo vise à atteindre 50 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique. Le pays a dès lors mis en place un cadre institutionnel pour le développement des énergies renouvelables et l'encadrement des projets, notamment l'institutionnalisation de la gestion des

Togo-Secteur pétrolier- Fausses allégations

LES CLÉS DANS LA COMMANDE DES PRODUITS PÉTROLIERS QUI DÉMONTENT LE COMPLOT...

Tous les Togolais et les observateurs qui suivent de près le dossier dit abusivement « Petrolegate », dans laquelle l'on couvre d'opprobres la famille Adjaky de détournement d'environ 500 milliards fcfa dans la commande des produits pétroliers, attendent le 9 décembre prochain pour être situés.

Ce jour-là, l'on verra si la Cour d'appel de Lomé confirmera la condamnation qui a été prononcée en première instance en novembre 2020 à l'encontre du directeur de publication du bihebdomadaire Alternative et son journal ou elle décidera autre chose. En tout cas ce sera un jour de vérité où certains (membres de la famille Adjaky) devraient voir leur honneur lavé.

Pour rappel, en première instance, c'est le confrère Ferdinand Ayité et son journal qui avaient été condamnés à payer des millions de fcfa à la famille Adjaky pour dommages et intérêts, pour avoir accusé sans preuve ladite famille. Certes, avec le temps, beaucoup de Togolais ont fini par comprendre, qu'il y avait des zones d'ombres dans ce qui avait été distillés dans les médias. Mais il est encore nécessaire, de revenir sur comment se font la commande des produits pétroliers dans notre pays, afin de continuer par éclairer l'opinion et tous ce qui le désirent.

Comprendre les clés dans la commande des produits pétroliers au Togo

En effet, le secteur pétrolier comme on peut le constater, bien sûr pour ceux qui ont soif de la vérité, est fortement contrôlé par l'Etat, au regard de son incidence sur la vie des citoyens. Cet état de fait est d'ailleurs très peu connu du citoyen lambda et mêmes certains parmi ceux qui se disent plus avisés. Et c'est plusieurs acteurs nationaux comme internationaux à travers des structures étatiques et non étatiques qui participent de diverses manières et à différents degrés à la régulation d'un marché organisé dans le secteur. Ici le but est de garantir la fourniture permanente des produits pétroliers, à travers tout le territoire national aux populations togolaises et à un prix accessible.

Du rôle de l'Etat à travers le Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers (CSFPPP) et le Secrétariat de la Commission Technique, en passant par celui des traders, et d'autres structures mixtes comme la Commission Technique dans laquelle se retrouvent d'autres acteurs comme ceux du Conseil National du Patronat, du Groupe-

ment des Professionnels de l'Industrie du Pétrole, des Gérants de Stations, des marketers ou propriétaires de stations-service, c'est un exercice auquel nous nous sommes adonnés afin d'offrir les clés d'une meilleure compréhension d'une activité dans laquelle plusieurs intérêts sont en lutte mais dont le contrôle a pour principal objectif d'assurer la sécurité de l'approvisionnement, la disponibilité du produit dans les stations-services à travers le Togo et de veiller à ce que les prix fixés soient conformes aux dispositions relatives au mécanisme d'ajustement automatique à la pompe des prix des produits pétroliers, dispositions portées par le décret présidentiel N°2010-146/PR du 26 novembre 2010.

Ainsi, au prime à bord, plusieurs questions méritent d'être posées ?

Quels sont les différents types de produits pétroliers existant au Togo ? Qui sont les acteurs du secteur pétrolier et quels sont leurs rôles ? Comment est organisée la commande des Produits

drocarbures bruts. Ainsi donc par raffinage des hydrocarbures brut, on obtient des types de carburants dont le Super sans plomb, le Pétrole lampant, le Gasoil ou le Diesel et le Jet A1 pour les avions.

Base juridique et organisation de la Commande des Produits pétroliers au Togo

Le secteur des produits pétroliers et l'organisation de la Commande des produits pétroliers au Togo sont généralement encadrés par un Décret présidentiel, un arrêté interministériel et un autre arrêté ministériel. Concrètement les trois textes réglementaires qui encadrent à ce jour le secteur des produits pétrolier sont le décret présidentiel n°2010-146/PR du 26 novembre 2010 relatif au mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe des produits pétroliers, l'arrêté interministériel n°017/MCPSP/MEF/MME du 10 décembre 2010 relatif à la commission technique de suivi du mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers au Togo signé par trois ministres à savoir celui du Commerce et de la Pro-

Les acteurs du secteur du Pétrolier togolais

Trois organes administratifs issus de ces différents textes assurent, aux côtés d'autres acteurs non étatiques, la gestion du secteur pétrolier.

Le CSFPPP

Il s'agit d'abord du Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers (CSFPPP). Cet organe est composé de quatre membres issus de trois ministères et de la Primature. Le représentant du ministère chargé du commerce assure la Présidence du CSFPPP, celui du ministre des finances en assure la Vice-présidence et les représentants du ministre des mines et de la Primature sont les deux autres membres. Le CSFPPP est l'organe de régulation du secteur pétrolier. Il est l'organe qui fixe les prix des produits pétroliers à la pompe et c'est par son truchement que l'Etat lance les appels d'offres. Il est également en charge du suivi de l'exécution des contrats d'appel d'offres.

finances et un troisième du ministère des mines. Le Conseil National du Patronat, le Groupement des Professionnels de l'Industrie du Pétrole, les Gérants de Stations et les syndicats ont également leurs représentants au sein de la Commission Technique.

Le Secrétariat de la Commission Technique

La troisième structure administrative est le Secrétariat de la Commission Technique qui est la cellule administrative et technique du Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers (CSFPPP).

Outre les membres de ces trois organes administratifs composés d'acteurs étatiques, du secteur privé togolais et de la société civile togolaise, d'autres acteurs sur le plan national et international interviennent également dans le secteur du pétrole au Togo, surtout dans la chaîne de l'approvisionnement.

Les Traders

Il s'agit des traders qui sont les fournisseurs étrangers des produits pétroliers et qui interviennent sur plusieurs zones réparties en trois (03) à savoir la zone regroupant l'Europe, l'Afrique et le Moyen Orient dont le siège est à Londres en Grande Bretagne, la zone Amérique, Caraïbes et Pacifique Ouest avec son siège à New York aux Etats-Unis, la zone Asie et le reste du monde dont le siège se trouve à Singapour. Le Togo étant dans la première zone, le pays ne mène pas ses opérations sur les autres marchés qui sont déjà géographiquement éloignés, ceci pour éviter des frets maritimes plus élevés.

La Société Togolaise de Stockage de Lomé (STSL) et la Société Togolaise d'Entreposage (STE)

Après les traders suivent les dépôts qui sont au nombre de deux : la Société Togolaise de Stockage de Lomé (STSL) qui bénéficie de l'extra-territorialité et la Société Togolaise d'Entreposage (STE), entrepôt fictif spécial destiné aux produits pétroliers à mettre à la consommation. Ces dépôts sont chargés de recevoir les produits importés.

Les Marketers ou les Propriétaires de Stations-services

Et enfin les marketers qui sont chargés de la distribution des produits pétroliers sur toute l'étendue du territoire togolais. Il s'agit des sociétés détentrices des stations-services. Elles sont une quinzaine à opérer au Togo. Il s'agit de T-Oil (précédemment nommé SHELL), TOTAL Togo, MRS

Suite à la page 6



pétroliers au Togo ? Qui fait les commandes de carburant au Togo ? Dans quelles conditions ? Et quel est le rôle des Adjaky dans l'importation des produits pétroliers au Togo ?

Les différents types de produits pétroliers existant au Togo On entend par produits pétroliers tout type d'énergie nécessaire pour faire tourner un moteur et qui est issu du traitement des hy-

motion du Secteur Privé, celui de l'Economie et des Finances et celui des Mines et de l'Energie. A ces deux précédents textes s'ajoute l'arrêté n°003/MCPSP du 20 janvier 2011, du Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, portant mise en place d'un secrétariat de la commission technique de suivi du mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers au Togo.

La Commission Technique

La seconde structure qui intervient dans le secteur pétrolier est la Commission Technique, une structure mixte composée des représentants de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile. Dans les détails on retrouve au sein de la Commission Technique un représentant du ministère du commerce, un représentant du ministère des

BREVES

GILBERT BAWARA AUX ENSEIGNANTS GRÉVISTES "IL FAUT ÉVITER DES ACTES PRÉJUDICIALES ..."

La Fédération des syndicats de l'éducation nationale (FESEN) a appelé vendredi les enseignants à une cessation de travail de 48 heures les 3 et 4 novembre prochains en dépit du fait que dans la foulée, le ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, Dodzi Kokoroko a essayé de temporiser en convoquant une rencontre afin de trouver des solutions aux revendications. Cette

grève à en croire la FESEN "sera reconductible jusqu'à satisfaction ». Ce qui ne semble pas plaire le ministre du Travail et de la Fonction Publique, Gilbert Bawara qui demande aux enseignants grévistes d'éviter de poser des actes préjudiciables à leur devenir. Gilbert Bawara, renvoie la FESEN à la lecture des articles 323 et 324 du code du travail en république togolaise. Une menace à peine voilée.

LA COUR DE JUSTICE DE LA CEDEAO REJETTE LES MESURES PROVISOIRES DEMANDÉES PAR AGBÉYOMÉ KODJO

Réunie en audience délocalisée hors du siège de l'institution, à Abidjan, la Cour de justice de la CEDEAO s'est prononcée ce vendredi 29 octobre 2021 sur la saisine de M. Agbeyomé Messan Kodjo, candidat de la dernière présidentielle au Togo. La Cour a donc rejeté les mesures provisoires visant à suspendre la procédure pénale contre l'ancien Premier ministre. Le fond de la décision est attendu le 30 mars 2022. Au lendemain de la présidentielle de février 2020, alors qu'il revendiquait la victoire à cette consultation électorale, la maison du candidat Kodjo avait été encerclée. Lui et certains de ses proches passeront plus tard plusieurs jours au SCRIC (Service Centrale de Recherche et d'Inves-

tigation Criminelles) avant d'être remis en liberté provisoire. M. Kodjo qui se dit persécuté est rentré dans le maquis après avoir demandé à son conseil constitué de Me Darius Atsoo et Célestin Agbogan de saisir la Cour de justice de la CEDEAO aux fins de suspendre provisoirement la procédure pénale que le régime a initié contre lui. Outre cette plainte son conseil a également estimé que le droit de son client a été violé dans le cadre de la procédure de la levée de son immunité parlementaire. Eh bien ! C'est cette plainte que la Cour de justice de la CEDEAO vient de rejeter. La Cour de justice de la CEDEAO est une juridiction supranationale, elle est saisie après les recours à l'interne sont épuisés.

LA COUR CONSTITUTIONNELLE DONNE CETTE FOIS-CI SON OK À LA PRÉSENTATION DU PASS VACCINAL AVANT TOUT ACCÈS AUX BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

Alors qu'elle avait, dans un premier temps (avis du 30 septembre dernier), rejeté la requête du Premier ministre demandant son autorisation pour conditionner l'accès aux bâtiments publics à la présentation d'un pass vaccinal ou d'un test Covid-19 négatif de moins de 72 heures, cette fois-ci, la Cour constitutionnelle a donné son OK au Premier ministre, suite à une

seconde requête à elle soumise, et qui concerne toute l'étendue du territoire, dans un second avis daté du 20 octobre dernier et signé du greffier en chef Me Djobo Mousbaou. En clair, désormais pour accéder aux bâtiments administratifs sur toute l'étendue du territoire, on est tenu de présenter une preuve de vaccination ou un test Covid-19 négatif de moins de 72 heures.

Le Messenger, Votre journal préféré dans les kiosques tous les mercredis

ANNONCE



CENTRO S.A.



CENTRO S.A., BP:20744 Lomé-Togo
Tél.: +228 22 22 56 83 / Fax: +228 22 22 62 52
E-mail: info@centro.tg
web: www.centro.tg

PHARMACIES DE GARDE LOMÉ DU 01 AU 08 NOVEMBRE 2021

BOULEVARD

Bd. Du 13 Janv. Doulassamé
 22 21 65 49 90 89 28 49

HANOUKOPE

Avenue de la Nouvelle Marche, Immeuble Radio Kanal FM.
 22 21 01 15

OCEANE

Rue HOULATA perpend, rue de l'OCAM face Hotel de la PAIXn
 22 22 62 77 96 75 25 02

ECLAIR

Bè Ahligo, près du Marché
 22 22 75 11 96 80 09 06

PORT

Face Hôtel Sarakawa
 22 27 61 88 70 41 54 53

ESPERANCE

Av F.J. STRAUSS, Face Ecole Française Nyékonakpoè
 22 21 01 28

AVE MARIA

Face ENSF (Ecole Nationale des Sages Femmes) près du CHU
 TOKOIN 22 22 33 01

GBOSSIME

Non loin du marché de Gbossimé sur le Bd de la KARA
 22 22 50 50 92 47 61 21

St PAUL

Bd. Jean Paul II
 22 61 85 08

LE JOURDAIN

Boulevard Léopold Sédar SENGHOR, face au CEG Tokoin Wuiti
 22 61 56 14 92 38 30 50

HEDZANAWÉ

Marché HEDZANAWÉ
 22 26 49 61

KOUSSAN

En face du stade de Kégué
 96 80 10 01 90 50 48 12

KLOKPE

Derrière la Foire Togo 2000
 96 80 10 03 90 53 60 52

J-MIMSHAK

Rue Tchamba 964, à 50m de la base de Satom Hountigome
 22 60 30 50 92 24 42 70

MAWULE

Bè-Kpota Anc. Pharmacie du Rond Point Gakpoto
 70 45 91 86

MAELYS

1688, Bd Malfakassa - Bè Kpota en Face de NETADI
 22 27 60 19 70 44 86 79

CITE

Bd. du 30 Août
 22 25 01 25 99 08 15 35

BESDA

Adidogomé-Aménopé, Route de Kpalimé
 22 51 05 29 70 42 68 25

CONSEIL

Carrefour du CEG Sagbado Logoté
 93 10 92 92 96 80 21 37

EPIPHANIA

Rue de La Pampa, Carrefour AGBE-MADON, ADIDOGOME
 70 40 10 52 96 80 10 04

POINT E

506, rue 129 Aflao Gakli (Kinit Gomè), à Djidjolé dans le von de la pharmacie Djidjolé
 22 25 64 80 90 37 45 96

CONFIANCE

Face GTA
 22 42 43 81 91 01 33 38

DELALI

En face de L'hôpital de Cacavéli 100m entre la Cour d'Appel et le marché de Cacavéli
 93 64 53 72 96 32 97 54

NATION

Face ancien Marché TOTSI
 22 25 99 65 96 80 09 47

LAUS DEO

Rte de LLéo 2000 face Clinique Bethesda - quartier Adidoadin
 22 25 15 05 93 00 65 75

VITAFLORE

Agoè Vakpossito à 100 m de la station Shell Agoè Vakpossito
 70 40 22 86

MAINA

Avéddji à 500m du carrefour Y sur la voie expresse non loin du Centre Médico. Chirurgical Source de Vie
 70 43 65 34 96 80 10 15

EL-SHAMMAH

Sise à Amadahomé à côté de la Maison des Jeunes
 70 43 25 85

CLEMENTE

Rte de la Cour d' Appel, entre l'Agence CEET d'Agoè et l'Ecole privée La Source
 70 19 35 35 70 21 26 26

VITAS

Située à Agoè Assiyéyé du côté ouest
 22 25 63 43

EXCELLENCE

Agoè Démakpoè Voie CEDEAO
 22 51 77 87 93 27 95 54

SATIS

Près du CEG Koshigan, Agoè-Logopé, Rue de 50m
 70 44 85 17

LA BARAKA

Agoè LOGOPE, non loin de l'ECOLE LA BRUYERE A PROXIMITE DU CAMP GP
 90 17 49 28 70 41 44 13

WBA

Agoè-Légbassito. Rte de Mission Tové, 300 mètres après le marché de Légbassito
 70 27 81 81

ZONGO

Togblékopé carrefour Hermann entre Orabank et la station sanol Togblékopé
 70 49 96 55 99 99 22 39

ADONAI

Face Hôtel la Plantation à Agoè-Nyivé
 22 50 04 05

AMEN

Marché Adétikopé, près de l'Eglise Catholique Christ-Roi
 90 88 55 88 97 18 02 02

ZOSSIME

Zossimé, sur la route de Sanguéra près du marché de Zossimé
 99 99 80 75 70 46 26 64

ST PHILIPPE

Sanguéra, Route Lomé Kpalimé près de la Station service OANDO
 90 67 33 24 99 99 80 04

VERSEAU

Près de la maison Bateau Baguida
 22 27 34 53 92 05 23 49

DE L'EDEN

Route d'Aného, face Cité Baguida
 70 42 13 98

COP26: Faure Gnassingbé à Glasgow

QUELLE PART DE CONTRIBUTION DU TOGO AUX OBJECTIFS DU SOMMET?

Suite de la page 3

Défis dans le sous-secteur résidentiel

Dans le sous-secteur résidentiel, notre pays envisage de porter :

- La part de la population utilisant le biogaz pour la cuisson à 4% en 2025 puis 12% en 2030 en milieu urbain et à 6% en 2025 puis à 15% en 2030 en milieu rural ;
- La part de la population utilisant les briquettes à 15% en milieu urbain et à 10% en milieu rural à l'horizon 2030 ;
- La part de la population utilisant le gaz de pétrolier liquéfié (GPL) à 35% en milieu urbain et à 8% en milieu rural d'ici à 2030.

Défis dans le secteur des Procédés Industriels et Utilisations de Produits (PIUP)

Au Togo, le tissu industriel reste concentré sur les industries extractives (production de phosphate et cimenteries) et les industries manufacturières qui englobent l'alimentation, les boissons et tabacs, le textile, l'habillement, le bois et les ouvrages en bois (imprimerie, papier, édition, les industries chimiques) et les ouvrages en métaux. Les industries de fabrication de clinker constituent la

catégorie clé d'émission du pays. Le secteur industriel au Togo est relativement récent et se caractérise par la modestie de sa contribution au PIB qui d'ailleurs passe de 23% en 2005 à 15,6% en 2018. En plus des industries modernes, il existe des activités artisanales (extractives métallurgiques, textiles et agroalimentaires).

Conformément à la feuille de route gouvernementale (2020-2025), le Togo prévoit mettre en œuvre son Plan de gestion et d'élimination des HCFC avec la construction d'au moins 100 bâtiments écologiques utilisant moins de climatiseurs à l'horizon 2030. Le pays entend également réduire d'au moins 2% le taux d'importation des gaz-F.

Défis dans le secteur agriculture

Le secteur agricole joue un rôle économique et social de premier plan au Togo. En effet, au cours de ces dernières années, il a occupé 65% de la population active, représenté 15% des exportations et contribué à 38% du PIB réel.

Ce secteur est très sensible aux changements climatiques et exacerbe des tendances actuelles

non durables, comme la dégradation des ressources en eau, l'érosion des sols, la désertification ou encore les pertes d'agro biodiversité. Le gouvernement prendra des mesures pour gérer au mieux la situation à travers plusieurs mécanismes qui seront mis en place.

Défis dans le sous sous-secteur foresterie

Le secteur forestier du Togo contribue à l'économie nationale pour près de 1,7% au PIB national. Il permet l'approvisionnement en bois à hauteur de 90% des besoins de biomasse énergie et contribue de manière significative au besoin du bois d'œuvre. Des programmes contenus dans la feuille de route contribueront à une meilleure gestion des ressources à vocation biomasse énergie.

Prenant la mesure des défis, le Togo s'est engagé dans le cadre de sa feuille de route gouvernementale à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 11,14 % à l'horizon 2030 de façon inconditionnelle et de 20 % s'il bénéficie d'appuis supplémentaires. Des actions concrètes sont menées à cet effet à travers la promotion des reboisements

privés, communautaires et étatiques, et la mise en œuvre de la stratégie de réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts avec une agriculture performante à faible impact sur la forêt.

Le Togo a déjà initié une intensification du reboisement avec le lancement d'une campagne nationale visant à planter 1 milliard d'arbres à l'horizon 2030. Cette politique permettra en plus de l'augmentation de la couverture forestière à 25% du territoire, d'augmenter de 10 % la séquestration du carbone à l'échelle nationale.

Défis dans le secteur des déchets

La collecte des ordures ménagères et l'élimination des eaux usées constituent l'une des plus grandes difficultés que rencontrent les autorités municipales. La production individuelle de déchets varie de 0,4 à 2 kg par habitant et par jour. Selon les résultats de l'enquête QUIBB (2015), 39,8% des ménages jettent les ordures dans la nature et 24,9% des ménages au dépotoir sauvage.

Les projections des émissions du secteur dans l'ensemble révè-

lent une augmentation de 70,8% des émissions qui devraient passer de 335,7 Gg CO2-eq en 2010 à 573,3 Gg CO2-eq en 2030

Bilan des besoins de financement pour atteindre les cibles de réduction des CDN du Togo

Les besoins de financement associés à toutes les options d'atténuation identifiées sont estimés à 2 699, 363 millions de dollars US à l'horizon 2030 dont 697,719 millions de dollars US pour les options inconditionnelles et 2 001, 643 millions de dollars US pour les actions du conditionnel. Ces derniers représentent les coûts d'investissement en capital requis et les coûts de mise en œuvre.

Au demeurant, la COP26 sera l'occasion pour le Togo de renouveler son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique. Pour mener des actions d'envergure, conformément aux besoins exprimés (CDN), le pays entend mobiliser davantage de ressources internes et compte aussi sur le financement des partenaires à l'issue des engagements pris par les parties à Glasgow.

LM

Togo-Secteur pétrolier- Fausses allégations

LES CLÉS DANS LA COMMANDE DES PRODUITS PÉTROLIERS QUI DÉMONTENT LE COMLOT...

Suite de la page 4

Togo, OVH Energy, CAP Togo, SO-MAYAF Togo, SANOL, YATT& Co, TRAVEL Oil, FISOG, SADKO, JNP, BPS et Energium.

Qui fait les commandes de carburant au Togo ?

Pendant très longtemps, la commande des produits pétroliers au Togo a été assurée à tour de rôle par les marketers jusqu'en 2008, l'année à laquelle, suite à de graves dysfonctionnements et difficultés rencontrées par les marketers dans la poursuite des opérations d'importation, dysfonctionnements marqués par des ruptures sur la chaîne de distribution avec notamment une accumulation des dettes de l'Etat envers les pétroliers, dettes constituées des moins-values, le Gouvernement togolais, en l'absence de textes régissant la commande des produits pétroliers, a décidé de prendre en main celle-ci. Après l'apurement des dettes

par l'Etat, le Comité de Suivi des Fluctuations des prix des produits pétroliers (CSFPPP), se verra confié de fait, en plus de son rôle de régulateur, la commande des produits pétroliers. Les commandes, faut-il le rappeler se font sans décaissement de fonds publics, mais sur la base d'une confiance contractuelle entre les fournisseurs-traders et l'Etat représenté par le CSFPPP. D'ailleurs dans le budget de l'Etat il n'existe aucune ligne destinée aux commandes des produits pétroliers. L'Etat soutient les prix à la consommation par le biais des subventions dans la chaîne de distribution et les fonds destinés à payer les fournisseurs (traders) proviennent des marketers eux-mêmes. Il est important de relever que le décret n°2010-146/PR du 26 novembre 2010 charge le CSFPPP et ses autres organes d'une mission de régulation et précisément de la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe des produits pétroliers et non de

la commande.

Les Conditions de Commande des Produits Pétroliers au Togo

Tous les trois (03) mois, une consultation restreinte préparée par le Comité de Suivi de la Fluctuation des Prix des Produits Pétroliers (CSFPPP) est signée par le ministre du commerce et portée à l'attention des traders qui opèrent habituellement dans la zone regroupant l'Europe, l'Afrique et le Moyen Orient (celle du Togo). Le dossier de la consultation restreinte est composé des documents suivants : les Termes de Référence et le modèle de « contrat d'approvisionnement en produits pétroliers ». Auxquels sont annexés d'autres documents tels que les spécifications togolaises des produits pétroliers, le modèle d'engagement de paiement, le modèle de garantie de performance, le modèle de notice de défaut, l'historique des livraisons de produits pétroliers en Afrique de l'Ouest au cours des trois (03) dernières années, le

modèle de garantie bancaire de soumission et le modèle d'engagement de soumission.

Les différentes offres des soumissionnaires sont déposées au Secrétariat du CSFPPP pour être dépouillées et évaluées par une commission composée d'un représentant du Premier ministre, (Président de la Commission), de deux représentants de la Commission technique et de deux représentants du Secrétariat du CSFPPP.

Après le dépouillement, le soumissionnaire qui présente l'offre en adéquation avec les Termes de Référence et l'offre financière la moins-disante est retenue pour livrer les produits au Togo. Pour les trois mois qui suivent, le soumissionnaire retenu sera chargé d'assurer l'approvisionnement du Togo en produits pétroliers tout en respectant deux conditions contractuelles. La première consiste à livrer les produits et les faire stocker à ses frais dans le dépôt de la STSL. Les produits ainsi stockés restent la propriété

du trader puisqu'aucun paiement en sa faveur n'est intervenu. Les propriétaires des stations-service appelés marketers expriment leurs besoins en produits pétroliers. Ces derniers sont livrés par la STE contre paiement des montants dus.

Le Togo ne commande pas du brut mais plutôt des produits raffinés

Contrairement à une idée rependue dans l'opinion ces dernières semaines, notamment dans la presse et qui permet une confusion entre l'importation du brut dont fait référence le prix du baril à l'international et l'importation des produits raffinés qui se fait par tonne métrique (TM).

Le Togo n'importe que des produits raffinés prêt à l'utilisation, comme nous l'avons indiqué plus haut et qui sont le super sans plomb, le pétrole lampant, le gasoil ou le diesel et le jet A1. Le Togo n'importe pas du brut.

A suivre...

LM

Grève des enseignants:

LA FESYNTET REFUSE DE S'EMBARQUER ET S'EXPLIQUE

La Fédération des syndicats des Travailliers des Enseignements du Togo (FESYNTET) lors d'un point de presse animé ce lundi 1er novembre 2021 à Lomé demande à leurs camarades enseignants de ne pas s'embarquer dans la grève projetée dans le secteur de l'éducation les 3 et 4 novembre prochain.

Le Secrétaire Général du FESYNTET, Abaglo Ayité, rappelle devant les médias que la grève est relative à une question de paiement d'une gratification exceptionnelle., selon lui, cette gratification exceptionnelle est une initiative du gouvernement et les discussions se poursuivent à ce sujet. Il fait savoir également qu'une rencontre avec les autorités est prévue le 3 novembre pour continuer les échanges.

« Entre temps, on nous a appelé pour nous expliquer que la gratification va être faite. Seulement

que pour des raisons de contrainte budgétaires en lien avec la pandémie à coronavirus, le gouvernement compte plutôt faire une situation à l'ensemble des fonctionnaires et de se patienter un tout petit peu », a indiqué Abaglo Ayité pour qui, il n'est pas question pour le moment de se jeter dans la grève projetée.

« Nous demandons à nos camarades d'aller au cours parce que nous sommes conscients de ce que nos apprenants ont subi au sujet des grèves de par le passé », a déclaré Abaglo Ayité.

Par ailleurs, M. Abaglo refuse la logique d'une grève pour une prime dont le principe est acquis et pour laquelle le gouvernement s'est résolument engagé.

Dans la déclaration, le syndicat, considérant les efforts du gouvernement pour une amélioration des conditions de vie et de travail



des enseignants, et en tenant compte du fait que la grande partie des points du protocole d'accord ont trouvé satisfaction, invite plutôt à l'apaisement.

La FESYNTET dit encourager le

gouvernement pour son sens de responsabilité, et l'exhorte au paiement régulière des salaires des fonctionnaires dont celui des enseignants.

Enfin, le syndicat appelle tous les

acteurs du système éducatif à œuvrer pour un aboutissement heureux de l'année scolaire 2021-2022 pour le bonheur de tous les apprenants.

La rédaction



COMMUNIQUÉ



Chers clients,

Togocom se conforme à « L'Arrêté n°007/MENTD/CAB daté du 29 avril 2021 du Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale » fixant désormais à trois (03) le nombre maximum de cartes SIM, par opérateur et par abonné physique aux services de communications mobiles et au « décret N° 2011-120/PR du 06 juillet 2011 portant identification systématique et obligatoire des abonnés aux services de télécommunications » au Togo.

La **déconnexion des numéros non identifiés débutera** progressivement à partir de demain **30 octobre 2021**.

Les clients qui verront leurs numéros suspendus pour non identification pourront réactiver leurs numéros via **le centre d'Appel 848 dédié à l'identification ou au niveau des agences Togocom !**

Pour rappel, **le service de changement d'identité est gratuit** pour les clients Togocom.

La Direction Commerciale Togocom

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg





**UNE 1^{ÈRE} AU TOGO ! LA FIBRE TOGOCOM DÉJÀ
DISPONIBLE EN RÉGION À CINKASSÉ, DAPAONG,
KARA, SOKODÉ, ATAKPAMÉ & ANÉHO**



*Démandez votre fibre
en agence Togocom !*



TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg

